

AVIS de PUBLICATION

des LISTES ELECTORALES de la CHAMBRE DEPARTEMENTALE d'AGRICULTURE du PUY-DE-DOME (ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT)

Les listes électorales provisoires de la commune ont été dressées par la Commission d'Etablissement des Listes Electorales (CELE), siégeant en préfecture du Puy-de-Dôme. Ces listes - présentées par ordre alphabétique et par collège - sont affichées ci-contre

du 1^{er} au 15 octobre 2018.

Avant le 16 octobre 2018, toute personne ne figurant pas sur les listes provisoires pourra demander son inscription à la CELE et tout électeur, inscrit dans le département, pourra également demander l'inscription d'une personne indûment omise.

Les réclamations seront adressées, **par lettre recommandée avec demande d'avis de réception**, à :

Mme la Présidente de la Commission d'Etablissement des Listes Electorales (CELE)
- *Elections à la chambre d'agriculture* -
PREFECTURE du PUY-DE-DOME
Bureau de la réglementation et des élections
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1.

La CELE statuera également sur les propositions de radiation ou de rectification, dont les maires l'auront saisie, durant le délai de publication des listes.

Les listes définitives seront déposées en mairie **avant le 30 novembre 2018.**